



CONSEIL DE LA FACULTE DES SCIENCES

Séance du 16 octobre 2013 (n°233)

Présidée par M. Gilles HALBOUT, Directeur de la Faculté des Sciences.

Approuvé par le conseil de la Faculté des Sciences le : 13 novembre 2013

Participent à la réunion les membres suivants :
MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES :

Collège S1 : Professeurs

AYRAL André,
BRUGUIERES Alain,
JOAB Michèle,
LE GUENNEC Jean-Yves,
MIGNOT Agnès,
NOBILI Maurizio,
ROLLAND Valérie,
VIGNES Michel.

	Présent	Représenté par
	X	
	X	
	X	
	X	
		CASTELLON Jérôme
		BRUGUIERES Alain

Collège S2 : Personnels assimilés aux professeurs : Directeurs de Recherche

DESCHACHT Denis,
LUTFALLA Georges.

Collège S3 : Autres enseignants : Maître de Conférences

CASTELLON Jérôme,
DELAUNAY Thomas,
GUIEU Laurent,
GUILLET Thierry,
LEMOIGNO Frédéric,
MUNOZ François,
JANSSEN Philippe,
ROUSSEL Jean-Paul.

	X	
	X (départ à 9h45)	
	X	
	X	
	X	
	X	

Collège S4 : Professeurs assimilés aux autres enseignants

ROYER Pascale,
TILLARD Monique.

		GUILLET Thierry
	X	

Collège S5 : Personnels IATOSS

BAISSAC Yves,
BOUBY Georges,
MAIZI Joël,
VINDOLET Thierry.

	X	
	X	
	X	
	X	

Collège S6 : Etudiants et usagers élus au sein d'un collège unique Licence et Master

CERBONI Leslie,
FREZIL Sophie (suppléant),
CISSE Safiya,
DENIS Julie (suppléant),
COQUIDE Célestin,
FERRER Julie (suppléant),
HEAPE Alexandra,
Ozgür KAVAK (suppléant),

	X	

Gabriel HOLARD-SAUVY,
 Marie ALART (suppléant),
 Damien JOUVE,
 Manon GRELLET (suppléant),
 Damien LAGARRIGUE,
 Violaine ARAGUAS (suppléant).

	CISSE Safiya

Personnalités extérieures

LE DAIN Anne-Yvonne,
(Région Languedoc-Roussillon),
 LIBOUREL Bruno (titulaires),
 Bernard BOUTEVIN (suppléant),
(Conseil Economique et Social)
 MAUREL Pierre,
(Conseil Général de l'Hérault),
 PASTOR Gilbert
(Montpellier Agglomération),
 RONCERO Chantal,
(CRCI - LR).

	NOBILI Maurizio
	BAISSAC Yves
	LEMOIGNO Frédéric
	JANSSEN Philippe

Personnalités extérieures à titre personnel :

DANTON Marion,
 ROSSI Miche,
 SALASSE Jean-Paul.

25 membres présents ou représentés

INVITES PERMANENTS :

- Le Directeur de CASSIOPEE :

BARBUSSE Michèle.

- Directeur(trice)s adjoint(e)s :

BARDET Sandrine,
DEGOLS Geneviève,
NOBILI Maurizio.

- Chargé(e)s de mission :

BRETAGNON Thierry (Budget).

- Directeur(trice)s de Département :

BOUYER Denis (PEIP),
BRETAGNON Thierry (Physique),
TOURAINÉ Bruno (Bio-MV).

- Chefs de service :

BLANCHARD Emilie,
BRIGADIS-TUGAUT Christophe,
DUPUY de CRESCENZO Lucie,
GUEVELLOU Gilles,
STRAUSS Barbara.

- Invité :

VAROQUAX Fabrice, Licences Professionnelles

- Secrétaire de séances :

GAUCERAND Sandra.

Le quorum étant atteint, **Gilles HALBOUT**, Directeur de la Faculté des Sciences, ouvre la séance à 8h50. Il procède ensuite au rappel de l'ordre du jour :

- 1- Intervention du Directeur ;
- 2- Approbation du PV n° 232 (Conseil du 25 septembre 2013) ;
- 3- Budget 2014 ;
- 4- Vote des profils de poste pour la campagne d'emploi 2013-2014 ;
- 5- Discussion et état des lieux du Référentiel Stages et Projets 2013-2014 ;
- 6- Vote des Règlements Intérieurs des départements de la Faculté des Sciences de Montpellier ;
- 7- Première présentation du cadrage de répartition des bourses à la Mobilité internationale ;
- 8- Point sur l'Offre de Formation ;
- 9- Questions diverses.

M. HALBOUT s'enquiert d'un éventuel complément à l'ordre du jour : aucun conseiller ne souhaite le compléter.

1) INTERVENTION DU DIRECTEUR

a- Point sur le Gala de la Faculté des Sciences de Montpellier

M. HALBOUT présente aux membres du Conseil le programme du Gala de la Faculté des Sciences 2013 :

- 13h30 : Débat Science - société, « *Débat Mathmusique, entre impro et algo* » (Place Lagarrigue),
- 15h30 : Remise des prix en musique pour « *Nos étudiants sont entrepreneurs* » et « *Nos étudiants sont méritants* » (Amphi Dumontet, bât. 7),
- 17h30 : Conférence - Concert : « *Sciences, mathématiques et musique* » par Moreno Andreatta (Amphi Dumontet, bât. 7),
- 18h45 : Buffet (Maison Des Etudiants, MDE),
- 19h00 : Concert Must : Dr Snooze + Antezone (Maison Des Etudiants, MDE).

M. HALBOUT informe l'assemblée que Moreno Andreatta sera le parrain de ce Gala.

M. HALBOUT précise que l'objectif de cet évènement est de rappeler aux diverses tutelles que des festivités peuvent être organisées sur le Campus même de l'Université Montpellier 2. C'est en outre aussi une manière pour la Faculté des Sciences de soutenir l'ensemble des manifestations évènementielles devant se dérouler sur le site du Triolet.

M. BOUBY sollicite des précisions relatives aux horaires de début et de fin du concert : cette manifestation dispose-t-elle de l'approbation de la Direction de l'Université ?

M. HALBOUT lui répond que le concert devrait débuter vers 20h00 et finir à 23h au plus tard. La Direction de l'Université a approuvé l'organisation de cet évènement.

M. BOUBY constate que la Direction de l'Université est en porte-à-faux avec les décisions prises quant à l'annulation des concerts sur le Campus.

Pour **M. HALBOUT**, l'organisation de ce Gala créera un précédent « positif » qui permettra d'animer le Campus comme cela se faisait les années précédentes. Par ailleurs, il ne souhaite pas revenir sur ce qui s'était passé l'an dernier durant la semaine de l'Environnement.

M. BOUBY craint que la Direction de l'Université empêche l'organisation du concert prévu le 14 novembre prochain à la Maison des Etudiants.

M. HALBOUT rappelle que de telles manifestations sont organisées régulièrement par d'autres établissements universitaires notamment la Faculté de Médecine. A travers cette manifestation, la Faculté des Sciences de Montpellier défend le fait que le Campus puisse accueillir trois à quatre fois durant l'année, des évènements à destination des étudiants.

b- Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education - ESPE -

M. HALBOUT précise que les projets de Statuts actuellement en sa possession ne peuvent être diffusés car ils sont toujours en discussion.

En accord avec **M. IUNG**, Vice-Président du Conseil d'Administration de l'UM2, **M. HALBOUT** propose aux membres du Conseil de mettre ces documents à disposition sur l'ENT, dès qu'ils auront été validés par Mme le Recteur d'académie. Il espère ainsi que l'assemblée pourra en débattre lors de sa prochaine séance.

M. BOUBY s'étonne que les Statuts ne soient pas disponibles.

M. BOUBY, qui a rendez-vous avec Mme le Recteur ce jour, lui fera part de son étonnement et de ce que pense l'organisation Sud Education concernant cette manière de faire sur un dossier, aussi important et sensible que la mise en place des ESPE.

M. HALBOUT rappelle qu'il souhaite mettre à plat tous les textes afin que le Conseil puisse en discuter, plutôt que d'avoir à les découvrir au dernier moment.

c- Nouvelles règles d'affectations des crédits de fonctionnement et d'investissement

M. HALBOUT fait référence à la précédente intervention - cf Conseil du 25 septembre 2013 - de **M. BOUBY** relative aux nouvelles règles d'affectation des crédits de Fonctionnement et d'Investissement. Il précise qu'à la suite de celle-ci, il est intervenu lors des deux séances de dialogue budgétaire - en lien avec **Mme STRAUSS** et **M. GUEVELLOU** -, pour alerter la tutelle sur le fait que la Faculté des Sciences sollicitait un cadrage clair qui ne devait pas être « orthogonal » à la bonne pratique des départements d'enseignement de son établissement.

M. HALBOUT assure que cette demande a été entendue : l'Agence Comptable s'est emparée du dossier ; une note devant être rédigée. La Direction de la Faculté a demandé à être associée à cette réflexion pour évaluer que tout se déroule dans le sens souhaité.

M. HALBOUT précise que **M. BOUBY** a rappelé ce problème lors du dernier Conseil d'Administration de l'Université.

M. BOUBY attend dorénavant des actes.

d- Réflexion sur le S1 et évolution du flux des étudiants

Suite à l'afflux massif d'étudiants inscrits en L1 et dans le cadre plus général du LMD4, **M. HALBOUT** informe les membres du Conseil que **Mme DEGOLS**, Directrice adjointe Coordination des Licences, a entamé une réflexion avec les responsables de portails et de mentions afin, de mener une réflexion sur les problématiques suivantes :

- comment faire évoluer les portails ?
- comment mieux accueillir les étudiants ?
- comment anticiper cet afflux ?

M. HALBOUT a alerté le Rectorat d'académie sur les difficultés rencontrées par la Faculté durant cette rentrée universitaire. La Faculté des Sciences qui est la seule des composantes de l'Université Montpellier 2 touchée par ce flot massif, sera aidée. Le point bloquant pourrait néanmoins être le nombre de salles de cours allouées même si le Plan Campus prévoit, pour 2015, la construction de plus de salles de TD que ce que possède actuellement le campus Triolet.

Mme DEGOLS fait partie du groupe de travail qui va se réunir d'ici novembre prochain. Un relevé de conclusions sera présenté lors du Conseil de décembre prochain.

Mme DEGOLS indique qu'il manque, dans le groupe de travail, des représentants des mathématiques ainsi que des élus du Conseil.

M. CASTELLON constate que les groupes de TD en EEA comptent 55 étudiants inscrits alors même que seuls 30 à 35 étudiants sont présents. Il pense qu'une réflexion plus poussée sur les obligations de présence devrait être entamée.

M. BOUBY s'étonne que le constat de **M. CASTELLON** puisse intervenir à ce moment car en Chimie les groupes de TD comptent 45 étudiants : cette situation lui semble d'autant plus inadmissible que la réflexion aurait dû être conduite l'an dernier.

En Chimie, des enseignants se voient obligés « d'éconduire » des étudiants car leur nombre par groupe de TD est supérieur à la capacité d'accueil des salles, en particulier pour les L1.

M. BOUBY s'émeut de l'image qui est donnée de l'Université.

Mme DEGOLS rappelle qu'un groupe de travail est actuellement constitué pour réfléchir sur la problématique des étudiants dits « fantômes » et la gestion des UE, notamment de Chimie.

M. JANSSEN demande si l'évolution des inscriptions de septembre est connue.

Mme DEGOLS lui répond que cette année, le flux des inscriptions a augmenté très vite : dès la mi-septembre, il y avait près de 2 000 étudiants inscrits.

M. JANSSEN précise que dans son groupe de TD sur les 42 inscrits, 7 n'ont jamais été présents. Il se demande s'il ne faudrait pas terminer les inscriptions plus en amont.

M. GUILLET rétorque qu'un doctorant qui avait 54 étudiants souhaitant entrer dans sa salle, a dû en laisser 14 en dehors : beaucoup d'enseignants se retrouvent dans cette situation.

M. VINDOLET corrobore les propos de **M. BOUBY** en expliquant qu'au sein du département de Biologie-Ecologie, il y a de nombreux groupes de TD et TP surbookés. Il souhaite que le groupe de travail ne néglige pas les conditions d'exercice des personnels techniques comme cela avait été le cas lors de la mise en place du Plan Réussite en Licence.

M. CASTELLON appuie l'intervention de **M. BOUBY** quand bien même il entendait juste faire part de son cas particulier.

M. BOUBY précise qu'il a constaté que tous les jours au sein du bâtiment 19, il y a des groupes de 3 à 7 étudiants devant un seul enseignant : « ne convient-il pas de faire la liaison avec les groupes de TD de 45 étudiants ... ».

M. HALBOUT précise qu'il est personnellement intervenu concernant cette dernière situation.

e- Immobilier (Campus St Priest + Plan Campus)

e.1- Campus St Priest

M. HALBOUT s'inquiète de l'occupation de l'amphithéâtre du site de Saint Priest. Des formations utiliseraient cet amphithéâtre sans autorisation des laboratoires ; le responsable du master STIC Santé a informé la direction qu'il ne s'agissait pas d'étudiants de cette formation.

Mme BARDET précise que la réservation de l'amphithéâtre a pourtant été effectuée au nom de ce master et ce, pour plusieurs jours par semaine.

M. HALBOUT complète son propos en indiquant que ce ne serait pas des étudiants de la Faculté. Il entend cependant mener une enquête pour savoir qui a procédé à la réservation de cet amphithéâtre.

M. BOUBY suggère que la personne qui gère les réservations des salles du site puisse communiquer les coordonnées de l'enseignant.

e.2- Plan Campus 21-52

M. HALBOUT informe l'assemblée que les dossiers d'expertise pour les deux bâtiments devant être construits en 2015-2016 sont quasiment finalisés.

M. HALBOUT indique toutefois qu'une difficulté relative aux problèmes de circulation pour le bâtiment de biologie-écologie perdure. Il demeure néanmoins optimiste et pense qu'un couloir sera réservé à la circulation des étudiants, tandis que celle des personnels et des chariots se fera à dans un espace séparé.

Concernant le bâtiment 25, **M. HALBOUT** constate que les équipes ont très bien œuvré. Les réflexions actuelles concernent les salles de physio végétales et psycho-physiologie. Les demandes des utilisateurs - personnels techniques, administratifs et

enseignants - ont été entendues. La priorité sera donnée sur la rénovation des salles de TP et sur l'accès aux personnels et étudiants handicapés.

f- Enquête sur les motivations des étudiants - Mme Jacqueline PAPET -

M. HALBOUT informe les conseillers que **Mme Jacqueline PAPET**, Maître de conférences à l'IUT de Montpellier, a proposé de développer au sein de la Faculté des Sciences une enquête relative à la motivation des étudiants. Elle viendra proposer son projet au Conseil en décembre prochain. Cette démarche aidera la Faculté à approfondir le projet UM3D pour lequel **M. LEMOIGNO** est correspondant.

g- Statuts de la Faculté des Sciences 25.50

M. HALBOUT souhaite présenter un point d'étape sur la rédaction des nouveaux Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier. Il précise qu'il sera présent à la prochaine réunion du groupe de travail du 22 octobre prochain.

M. HALBOUT rappelle que les Statuts actuels ont été votés lors du Conseil de la Faculté du 6 avril 2011 puis, par le Conseil d'Administration de l'Université du 29 avril 2011. Ils comprennent 33 articles regroupés sous 4 titres.

Concernant les nouveaux Statuts de la Faculté, **M. HALBOUT** rappelle que le groupe de travail a été formé à l'issue du Conseil de la Faculté du 15 mai 2013. Celui-ci est composé de **Mmes FRISOU** et **ROLLAND**, **M. BRUGUIERES**, **M. GUEVELLOU** et **M. GUIEU**. Sa mission est d'opérer un toilettage des Statuts actuels. Cependant 5 points nécessitent une discussion :

- Les missions de la Faculté doivent être bien discutées,
- Les Conférences (budgétaire, RI, pédagogique, ...) doivent-elles être mentionnées dans les Statuts, quelles interactions doivent-elles avoir avec les Directeurs adjoints, les départements, le Conseil ?
- La Conférence Prospective,
- Le positionnement « Recherche » de la FdS,
- Les Statuts des départements.

M. HALBOUT propose qu'une première lecture des Statuts ait lieu au Conseil de novembre.

M. HALBOUT demande aux membres du groupe de travail si des points sont à ajouter et s'ils souhaitent compléter la présentation.

M. GUIEU prend la parole et indique que le problème pour le groupe de travail a été de déterminer le contour des Conférences et les modalités inhérentes à leur constitution.

M. GUILLET rappelle qu'au départ il s'agissait de faire un toilettage. Toutefois, il y a des éléments qui ne relèvent pas de cette simple opération. De ce fait, le groupe de travail a besoin que le Conseil et la Direction de la Faculté définissent ce qui doit être inscrit dans les Statuts. Il prend l'exemple des Conférences, du budget, etc ... un équilibre doit être trouvé. Il demande si la Direction souhaite que des conseillers participent à certaines réunions.

M. HALBOUT explique que l'idée de ces Conférences est que chacune soit liée à des étapes de la vie institutionnelle de la Faculté des Sciences : préparer un budget pour une Conférence budgétaire, préparer une campagne d'emploi pour une Conférence RH, etc ... La Direction soumet des propositions mais pour préparer un arbitrage, il serait intéressant d'avoir des commissions mixtes élus-direction qui seraient un organe préparatoire ponctuel travaillant sur un certain nombre de projets. Un dialogue aurait ainsi lieu avant de proposer un projet en Conseil.

M. HALBOUT rappelle que les documents qui sont présentés sont d'abord disponibles sur l'ENT puis discutés lors du Bureau qui se réunit une semaine avant l'échéance. Ces Conférences permettraient dès lors d'aller un peu au-delà du travail qui est réalisé au sein du Bureau.

Pour **M. BOUBY**, il est essentiel que le Conseil ait au fur et à mesure des étapes, les documents et les comptes rendus sur les différentes mesures afin qu'il prenne des décisions pour orienter le groupe de travail.

M. HALBOUT précise que le groupe a travaillé sans le Directeur et/ou les Directeurs adjoints. **M. GUEVELLOU** était toutefois présent et représentait la Direction. A ce titre, il a proposé de diffuser les textes bruts ; cela n'était sans doute pas opportun car les textes présentés « étaient allés trop loin ». Aussi, sur les conseils des membres du groupe de travail, **M. HALBOUT** a préféré présenter uniquement un état des lieux du travail sur ces Statuts.

M. BRUGUIERES complète ce propos en précisant que les Statuts actuels sont seulement commentés et discutés.

M. GUEVELLOU rappelle que le groupe de travail s'est réuni une première fois fin septembre. Il a communiqué aux membres une première trame ; l'idée étant de procéder à un toilettage. Parallèlement, des réflexions sont en cours concernant la création des Conférences sur des thématiques Recherche, Budgétaire, Ressources humaines et Immobilière.

M. BRUGUIERES ajoute que toutes les tâches qui seraient attribuées aux Conférences, le seraient avec l'agrément de l'équipe de Direction. Il s'agit d'associer les élus à certaines réflexions. Cela ne devrait pas occasionner un surcroît de travail mis à part pour les élus.

M. HALBOUT souligne que cela signifie que lorsque le Conseil débattera de certains points, des représentants du conseil devront être présents.

S'agissant des problèmes initiaux relatifs aux Conférences, **M. GUIEU** explique qu'il lui semblait que des élections étaient prévues et qu'elles ne pouvaient en conséquence relever du simple volontariat.

M. HALBOUT lui répond que justement il faut en discuter. Il rappelle que l'objectif à la base était de faire un toilettage. S'il faut procéder à des élections à part pour les Conférences, cela compliquerait énormément le processus.

Pour **M. GUILLET**, concernant le positionnement « Recherche » de la Faculté des Sciences et la Conférence Prospective, il est indispensable que le Conseil en débattenne notamment dans l'optique de la fusion avec l'UM1 et des comparaisons avec d'autres UFR : pour pouvoir dialoguer avec celles-ci dans un paysage d'université unique, il faudra que la Faculté évolue. Ce n'est pas à cette dernière, indépendamment du CA et du CS, de choisir comment va fonctionner la synchronisation des activités de Recherche sur le périmètre actuel de l'Université. Il pense qu'utiliser les seuls CTE et Pôles pour synchroniser ces activités, ne sera pas la bonne méthode car il existera un risque de clivage entre les chimistes, les biologistes, etc ... et cela contribuera, à perdre le caractère pluridisciplinaire que peut avoir notre Université dans cette discussion scientifique. Il est important qu'il y ait un débat avec les conseillers mais aussi avec les Conseils centraux de l'Université Montpellier 2. Il a le sentiment que cette discussion n'a pas encore commencé.

M. HALBOUT propose que le groupe de travail n'aille pas plus loin que la création d'une Conférence Prospective qui permettra de mener un état des lieux en revêtant un caractère pré-décisionnel. Le but de cette Conférence ne sera pas de procéder à un arbitrage scientifique. Elle devra être un lieu de débat et d'animation prospective pour les domaines qui intéressent la Faculté des Sciences. La Faculté n'est pas la seule à pouvoir revendiquer une réflexion sur les Sciences, de la Biologie jusqu'à la Mécanique. Polytech et les IUT peuvent avoir cette même démarche. Il faut avoir cette discussion dans le cadre de la préparation de la Fusion. **M. HALBOUT** pense que le périmètre Faculté des Sciences n'est, par contre, pas le bon pour mettre en place un outil 'arbitrage scientifique. Il faut garder une identité et une politique scientifique au niveau de la future Université. Il ne faut pas aller trop loin dans cette réflexion même s'il est intéressant de faire ce « benchmarking » et de voir les prérogatives qu'ont les autres composantes.

M. HALBOUT fait référence aux Facultés de Pharmacie disposant d'un Conseil scientifique non décisionnaire et de Médecine possédant quelques unités propres pour lesquelles sont prises des décisions politiques mais il rappelle aussi qu'existe, au sein de l'Université Montpellier 1, un Conseil Scientifique qui rend des avis et arbitrages sur la recherche.

La Faculté des Sciences n'est pas obligée de se calquer sur la Faculté de Médecine. Il pense que la Fusion amènera de nombreux points positifs ; cependant, il y a encore beaucoup de questions auxquelles il faut répondre.

h- Prochain Conseil de la Faculté

M. HALBOUT informe l'assemblée que le prochain Conseil de la Faculté des Sciences se réunira le 13 novembre 2013, Salle des actes - bâtiment 7, Campus Triolet -.

L'ordre du jour sera le suivant :

- Départ de **Mme BARDET** / nomination d'un nouveau Directeur adjoint, **M. Jean-Yves LEGUENNEC**,
- Vote du budget 2014,
- Vote des règles d'attribution des aides à la Mobilité internationale,
- Point sur l'Offre de Formation,
- Présentation du service CASSIOPEE,
- Point sur les Systèmes d'information,
- Point sur les CMI.

Concernant les Systèmes d'information, **M. GUIEU** demande que la DSI fasse un point officiel sur l'application Evaluation.

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL N° 232 (CONSEIL DU 25 SEPTEMBRE 2013)

M. HALBOUT s'enquiert d'éventuelles remarques ou modifications à apporter sur le Procès-Verbal n°232.

M. HALBOUT indique que les remarques transmises par **M. GUIEU** relatives à ses interventions ont bien été prises en compte par le secrétariat de séance.

M. CASTELLON signale que son observation relative aux plaquettes CMI n'est pas retranscrite correctement. Il contactera directement **Mme GAUCERAND** pour procéder à la correction sur le PV.

Pour **M. BOUBY**, il est appréciable d'avoir le PV en temps et en heure et il serait intéressant de faire passer le message aux autres conseils centraux de l'Université. Il reconnaît que le travail rédactionnel est conséquent : le document est lisible et toutes les informations données lors du Conseil y sont mentionnées ; le PV est clair et il est voté lors du Conseil suivant. Cela est une vraie satisfaction.

M. HALBOUT relaye ces compliments à **Mme GAUCERAND** et **M. GUEVELLOU** qui s'attachent à la qualité de rédaction de ces documents.

M. HALBOUT précise qu'il a toujours tenu à ce que les délais de transmission soient maintenus. Un gros travail est réalisé par **Mme GAUCERAND** qui en plus de ses missions quotidiennes, enregistre le Conseil puis procède à la rédaction du PV. Avec **M. GUEVELLOU**, il en fait une relecture ; un gros travail d'équipe est ainsi réalisé.

M. HALBOUT soumet au vote le projet de Procès-Verbal n° 232 du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier du 25 septembre 2013.

Votants : 25 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Abstention : 4

Défavorable : 0

Favorable : 21

Le PV n°232 recueille un avis favorable.

2) BUDGET 2014

M. HALBOUT remercie **M. BRETAGNON** et **Mme STRAUSS**, et les Directeurs de département pour le travail effectué ainsi que la tutelle pour le dialogue qui s'est avéré très constructif.

M. HALBOUT précise que durant ces échanges, les chiffres sur les ressources propres et les dépenses ont été consolidés : le budget présenté est « sincère » aussi bien en section recettes qu'en section dépenses. Un travail de fond est mené depuis deux ans par la Faculté et a notamment permis de stabiliser les heures complémentaires.

Toutefois, **M. HALBOUT** entend appeler l'attention de l'assemblée sur le fait que la Faculté arrive à maintenir ses ressources propres à un niveau tout juste analogue à l'année précédente. Il aurait aimé voir augmenter celles-ci alors même qu'il y a plus d'étudiants inscrits et que les retours sur les droits d'inscriptions diminuent du fait des étudiants boursiers.

M. BOUBY demande si cela est la conséquence d'exonération des frais d'inscription dont bénéficient ces étudiants.

M. HALBOUT rappelle que les étudiants boursiers ne payent pas de frais d'inscription et explique que depuis le passage aux Responsabilités et Compétences Elargies - modèle SYMPA -, le ministère de l'Enseignement supérieur intègre dans sa dotation globale le dispositif d'accueil des étudiants boursiers.

Pour **M. HALBOUT**, le passage aux RCE a pourtant engendré beaucoup d'incertitudes et peu de Directeurs d'UFR s'en sont émus.

M. BOUBY précise qu'il a toujours combattu le passage aux RCE.

M. HALBOUT rappelle les trois priorités de la Lettre de cadrage présentée lors du Conseil du 25 septembre 2013 :

- augmenter la réserve de précaution,
- répartir l'effort entre les grandes masses, et réaffecter les ressources propres sur les trois grandes masses (Fonctionnement, Equipement et Masse salariale) de manière à ce que la ligne d'Investissement reste assez stable,
- afficher une ligne conséquence pour les projets pédagogiques pour les départements d'enseignement.

M. HALBOUT précise que le vote formel interviendra lors du prochain Conseil compte tenu du fait qu'il faille attendre le retour des départements ainsi que la consolidation des propositions émises par l'établissement UM2.

M. GUILLET sollicite des précisions sur l'historique, constatant que la dotation de certains départements étaient, de moins de 10%, en dessous de la répartition initialement adoptée.

M. HALBOUT lui répond : dans les affectations budgétaires précédentes, pour un certain nombre de départements, il y avait dans leur dotation des crédits qui servaient à financer des projets. Maintenant, ces projets sont retirés pour les analyser globalement et ainsi mieux défendre les dépenses d'Investissement au niveau de l'Université et ainsi démontrer qu'il y a une vraie stratégie globale au niveau de la Faculté des Sciences. Aussi, les baisses sensibles pour certains départements sont dues à l'extraction de dépenses qui relèvent de projets.

M. GUILLET demande ce qu'il en est de la réserve dite de précaution.

M. HALBOUT lui répond qu'il s'agit d'un financements exceptionnels qui s'effectuent au fil de l'eau. Son attribution est décidée en Comité de Direction. Il est bien évidemment souhaitable que le Conseil soit informé.

M. HALBOUT rappelle que deux fois par an, un bilan est présenté aux départements.

M. HALBOUT rappelle qu'un vote formel sera proposé lors du Conseil de novembre prochain.

3) VOTE DES PROFILS DE POSTE POUR LA CAMPAGNE D'EMPLOI 2013-2014

M. HALBOUT précise que les documents sont disponibles sur l'ENT. La Lettre de cadrage approuvée par le Conseil a été défendue lors des Commissions mixtes : l'ensemble des demandes a été validé.

M. HALBOUT rappelle que tous les profils ont été débattus et validés dans les départements d'enseignement.

M. HALBOUT fait observer qu'une réflexion est toutefois toujours menée concernant une demande de poste de PRAG dans le cadre du projet AVOSTI ; le profil disciplinaire de celui-ci sera présenté lors d'un prochain Conseil.

M. HALBOUT ajoute qu'il reviendra vers le Conseil pour les postes supplémentaires que la Faculté espère obtenir dans le cadre du dispositif FIORASO : il est envisageable d'en obtenir un pour la campagne BIATSS et un pour la campagne Enseignant-Chercheur.

M. HALBOUT propose aux conseillers un vote formel des profils de poste pour la campagne d'emploi 2013-2014 :

Votants : 24 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Abstention : 9

Défavorable : 0

Favorable : 15

Les profils de poste pour la campagne d'emploi 2013-2014 recueillent un avis favorable.

4) DISCUSSION ET ETAT DES LIEUX DU REFERENTIEL STAGES ET PROJETS 2013-2014

M. HALBOUT précise que le Bureau a demandé qu'une étude soit réalisée concernant l'évolution du Référentiel Stages et Projets. **Mme STRAUSS** et **M. THALER** ont œuvré et ont mis à disposition des conseillers, les documents sur l'ENT. **M. THALER** présentera des chiffres plus contigus, notamment dans le cadre de la réflexion sur l'évolution du Référentiel avec la nouvelle habilitation lors du Conseil de décembre.

M. HALBOUT présente le bilan :

SYNTHESE DES HEURES ETD DE SPS AFFECTEES

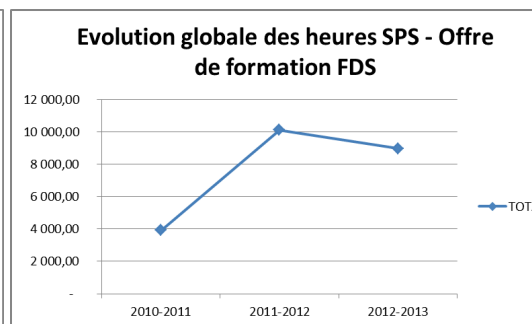
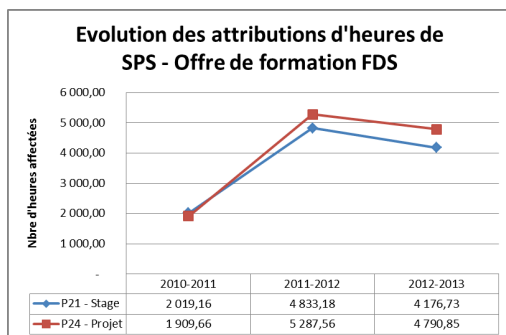
Offre de formation FDS*

	P21 - Stage	P24 - Projet	TOTAL
2010-2011	2 019,16	1 909,66	3 928,82
2011-2012	4 833,18	5 287,56	10 120,74
2012-2013	4 176,73	4 790,85	8 967,58
TOTAL	11 029,07	11 988,07	23 017,14

*y compris aux EC d'autres composantes

Heures réalisées par nos EC pour d'autres composantes

	P21 - Stage	P24 - Projet	TOTAL
2010-2011	48,00	19,00	67,00
2011-2012	145,00	26,50	171,50
2012-2013	167,00	14,00	181,00
TOTAL	360,00	59,50	419,50



Pour mémoire - mise en place du référentiel des services en 2010.

M. HALBOUT explique qu'auparavant, de nombreuses heures étaient comptées en présentiel des responsabilités pédagogiques alors qu'il s'agissait d'heures de stages ou de projets. D'autres n'étaient pas rémunérées comme étant des heures de stages ou projets mais comme des heures d'enseignement présentiel.

M. TOURAINE demande quelle est la part d'heures qui n'étaient pas rémunérées et inversement.

M. HALBOUT indique que sur la partie augmentation, il demandera à **M. THALER** des chiffres plus précis.

M. HALBOUT rappelle que ce dernier présentera au Conseil de décembre, l'évolution par type de stage. Il fait pourtant observer qu'à la demande des départements et des élus, la Faculté des Sciences a davantage rémunéré les heures de suivi de projets et les heures qui correspondaient à un investissement du suivi de stage.

Pour **Mme JOAB**, il serait intéressant dans le cadre de cette étude, de mettre en rapport les effectifs d'étudiants.

M. HALBOUT explique que la hausse des étudiants est effectivement significative pour le L1 mais globalement, les effectifs sont stables pour les L3 et les Masters.

M. HALBOUT propose aux conseillers un vote formel sur les dispositifs de reconduction des règles globales relatives aux suivis des Projets et des Stages pour l'année 2013-2014 :

Votants : 24 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Abstention : 5

Défavorable : 1

Favorable : 18

Les dispositifs de reconduction des règles globales relatives aux suivis des Projets et des Stages pour l'année 2013-2014 recueillent un avis favorable.

Mme STRAUSS précise que son service mettra à jour sur l'application SENSEI les plafonds qui ne rentrent pas dans le cadrage présenté.

M. HALBOUT rappelle que **M. THALER** assurera une présentation au Conseil afin de formuler des propositions d'évolutions éventuelles pour l'Offre de Formation LMD4 débutant à la rentrée 2014 pour les Licences et à la rentrée 2015, pour les Masters.

5) VOTE DES REGLEMENTS INTERIEURS DES DEPARTEMENTS DE LA FACULTE DES SCIENCES

M. HALBOUT constate que les Règlements Intérieurs de tous les départements d'enseignement ont été votés par le Conseil à l'exception du DESTEEM et du DESCIRE.

M. HALBOUT invite les conseillers à voter les Règlements Intérieurs des départements d'enseignement DESCIRE et DESTEEM de la Faculté des Sciences de Montpellier.

Votants : 24 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Abstention : 1

Défavorable : 0

Favorable : 23

Les Règlements Intérieurs des départements d'enseignement DESCIRE et DESTEEM recueillent un avis favorable.

6) PREMIERE PRESENTATION DU CADRAGE DE REPARTITION DES BOURSES A LA MOBILITE

M. HALBOUT explique qu'il a travaillé avec Mme BLANCHARD et M. VARANI afin de proposer un cadrage sur la répartition des aides à la mobilité.

M. HALBOUT rappelle le contexte : la Région Languedoc Roussillon attribuait les bourses de mobilité uniquement aux étudiants boursiers. Durant le printemps 2013, la collectivité a délégué aux universités l'attribution de ces bourses sans préciser un quelconque critère exclusif. Les services de l'Université Montpellier 2, dans l'urgence, avaient proposé une règle de répartition où d'une part, tous les étudiants avaient droit à cette bourse à la mobilité et d'autre part, où un bonus était proposé aux étudiants en mobilité hors Europe. Cette décision a suscité de nombreux émois notamment de la part de la Direction de la Faculté compte tenu du fait, qu'il y ait de plus en plus d'étudiants boursiers inscrits. Par ailleurs, au coût de la vie s'ajoutent tous les frais liés à une mobilité : cela devient très difficile pour l'étudiant boursier de réaliser une mobilité à l'étranger. Avant de proposer un cadrage au Conseil, le groupe de travail a regardé dans un premier temps quelle était la répartition des étudiants partant à la mobilité et ensuite, si les anciennes règles de répartition n'engendraient pas des disparités : de fait, les pourcentages d'étudiants boursiers en mobilité - ancien système - correspondent à peu près, au volume de boursiers à la Faculté des Sciences. Le fait de maintenir des aides à la mobilité pour les étudiants boursiers, permettrait de conserver un équilibre alors que si on égalise les aides boursiers/non boursiers, les étudiants boursiers risqueraient d'être découragés dans leur projet de mobilité Cette situation avait incité la Faculté des Sciences à leur attribuer une aide exceptionnelle suite au désistement de la Région Languedoc Roussillon.

Mme BLANCHARD rappelle les propositions de la Faculté : favoriser davantage les étudiants boursiers sur critères sociaux, récompenser les étudiants méritants et ne pas prendre en compte le critère de l'éloignement ou du coût de la vie.

Proposition n° 1

Dispositif UM2:

Catégories d'étudiants		A	B	C
Mobilité	En Europe	X	X	
	Hors Europe		X	X
Etudiant	Boursier	X	X	X
	Non boursier	X	X	X
Montant moyen indicatif mensuel		standard 213,50 €	majoré de 20% 256,00 €	majoré de 20% 256,00 €
				majoré de 40% 299,00 €

Dispositif FdS:

CIBLE 1		A	B
Statut	Boursier		X
	Non boursier	X	
Montant moyen indicatif mensuel		standard 193,00 €	majoré de 50% 290,00 €

- 1- Suppression du critère d'éloignement/coût de la vie
- 2- Diminution du montant standard au profit des boursiers
- 3- Augmentation du taux de majoration pour les boursiers

Proposition n°2

Dispositif UM2:

Catégories d'étudiants		A	B	C
Mobilité	En Europe	X	X	
	Hors Europe		X	X
Etudiant	Boursier		X	X
	Non boursier	X		X
Montant moyen indicatif mensuel		standard 213,50 €	majoré de 20% 256,00 €	majoré de 40% 299,00 €

Dispositif FdS:

CIBLE 2		A	B	C
Statut	Non boursier	X		
	Boursier échelon 0 à 3		X	
	Boursier échelon 4 à 6			X
Montant moyen indicatif mensuel		standard 178,00 €	majoré de 50% 267,00 €	majoré de 100% 356,00 €

- 1- Suppression du critère d'éloignement/coût de la vie
- 2- Diminution du montant standard au profit des boursiers
- 3 -Distinction des boursiers en fonction de leur échelon
- 3- Augmentation du taux de majoration pour les 2 types de boursiers

M. HALBOUT indique que le groupe de travail a essayé de distinguer parmi les étudiants boursiers, ceux qui étaient dans une situation très délicate.

Pour **M. HALBOUT** la deuxième proposition se rapproche, pour les étudiants se trouvant dans l'échelon 4 à 6, de ce qui se pratiquait précédemment. Pour la Faculté, il s'agit d'une politique affirmée : il faut maintenir un effort significatif pour aider les étudiants boursiers dans leur mobilité.

M. HALBOUT ajoute qu'au sein du Comité de Direction, il y a eu une discussion sur la prise en compte du niveau de la vie. Pour beaucoup de Directeurs de département, c'est un critère dont il faut tenir compte.

M. CASTELLON rappelle que c'est le cas pour les enseignants-chercheurs qui partent à l'étranger : les frais de missions sont différents selon le coût de la vie.

D'après **M. HALBOUT**, la priorité est que l'étudiant parte à la mobilité et s'il est boursier, il choisira peut être une destination correspondant à ses revenus. Si l'on module selon le pays, l'étudiant qui est en difficulté et qui va à Londres par exemple - où la vie est plus chère -, sera, de toute façon, en difficulté. On ne peut pas comparer ceci à une mission où le personnel ne choisit pas sa destination.

Pour **M. CASTELLON**, un étudiant choisit le lieu de sa mobilité en fonction de la langue. Le plus souvent, il s'agit de pays anglo-saxons au sein desquels le coût de la vie est relativement élevé.

Mme BLANCHARD rappelle que beaucoup d'enseignements se font en anglais dans les pays de l'Est où le coût de la vie n'est pas élevé.

M. HALBOUT insiste, il s'agit d'un choix politique.

Mme CISSE rappelle la décision de mesure d'urgence qui avait été donnée aux boursiers partis en ERASMUS : elle se demande quand cette mesure allait intervenir et selon quelles modalités.

Mme BLANCHARD répond qu'une enveloppe de 10 000 € a été débloquée : 1/3 de complément de bourse sera attribué à l'étudiant par rapport à ce qu'il aura perdu de la Région Languedoc Roussillon. Les versements seront alloués dès que toutes les attestations d'arrivée des étudiants seront connues par le service des Relations Internationales et ce, afin de procéder à un premier versement. Le second sera effectué dès que toutes les attestations de fin de séjour seront définitivement transmises. Au surplus, les étudiants seront informés par courrier des modalités et des dates de versement.

Concernant les différentes propositions, **Mme CISSE** est d'accord sur le fait que la priorité revienne aux étudiants boursiers. Toutefois, le fait de retirer le critère du coût de la vie est une mauvaise solution car cela va influencer la décision des étudiants.

Pour **Mme CISSE**, la modulation selon les échelons de bourses n'est pas nécessaire sachant que la bourse augmente selon certains critères propres.

M. HALBOUT n'est pas d'accord sur le fait de moduler uniquement au vu du coût de la vie mais il comprend qu'il puisse y avoir des avis différents.

M. BRUGUIERES précise que le coût de la vie varie selon les villes et pas forcément selon le pays : un étudiant peut étudier dans une autre ville anglaise que Londres où le coût de la vie y est inférieur.

M. HALBOUT revient sur les différents échanges :

- il a bien entendu la proposition de **Mme CISSE** qui privilégie la première proposition,
- on pourrait inclure une part de modulation selon le pays de destination avec un certain nombre de critères,
- concernant les financements supplémentaires, attribué aux étudiants méritants, il s'agit d'un bonus pris sur le budget de la Faculté des Sciences : cette aide sera exceptionnelle pour des étudiants particulièrement méritants et elle ne sera imputée sur les « subsides » des autres étudiants.

Pour **Mme TILLARD**, il y a un effet de seuil entre les niveaux 3 et 4 mais aussi, envers les étudiants qui ne sont pas encore boursiers mais situés juste à la limite. Cela peut les détourner de leur projet initial de mobilité.

M. HALBOUT propose de lisser les propositions 1 et 2 pour éviter ces effets de seuil.

Mme BLANCHARD rappelle qu'il s'agit d'une aide et non du financement total de la mobilité.

M. GUILLET pense que s'agissant du coût de la vie, un projet de mobilité est certes pédagogique mais il est aussi personnel. La Faculté aide à déclencher le processus de mobilité en général : ainsi, il pense que ce n'est pas 80 € de plus qui aideront un étudiant à vivre à Londres. Le projet personnel de l'étudiant doit forcément s'adapter à ses moyens.

M. HALBOUT est du même avis que **M. GUILLET** et rappelle que lors du Conseil du 13 novembre sera présenté une version progressive du dispositif d'aide. Deux propositions seront alors émises : l'une comprenant le coût de la vie et l'autre pas.

M. NOBILI demande si le service des Relations Internationales a des retours de la part des étudiants actuellement en mobilité.

M. VARANI, Chargé de missions Relations Internationales répond qu'à ce jour, il n'a pas eu de retour global.

M. HALBOUT estime qu'avant que l'étudiant ne parte en mobilité, les règles doivent être claires avec les universités d'accueil pour la validation des crédits obtenus.

M. VARANI rappelle qu'avant son départ, l'étudiant doit rencontrer son responsable de diplôme et le correspondant des Relations Internationales de sa formation.

M. HALBOUT informe l'assemblée que **M. BLANCHARD** et **M. VARANI** vont organiser fin novembre, une réunion d'information sur les bourses et les mobilités internationales.

M. VARANI précise que la date reste à définir : l'idée principale de cette rencontre est d'informer et d'accompagner les étudiants qui décident de partir à l'étranger.

M. HALBOUT estime que dès que le Conseil aura voté le cadrage, il sera possible d'adresser des messages plus précis, sachant toutefois que dans la communication relative aux montants des bourses, il sera bien précisé que ces montants sont données à titre indicatif.

M. JANSSEN demande si cette réunion s'adresse aussi aux étudiants qui partent en stage à l'étranger.

Mme BLANCHARD lui répond que les étudiants partant en stage à l'étranger sont éligibles à des aides financières et sont donc, eux aussi concernés.

M. HALBOUT conclut en précisant que lors de la prochaine présentation en Conseil une synthèse sera exposée.

Pour **M. VARANI**, l'aide progressive sera difficile à traiter, il préférerait que cela se fasse au cas par cas.

M. HALBOUT remercie **Mme BLANCHARD** et **M. VARANI** pour leur présentation.

7) POINT SUR L'OFFRE DE FORMATION

a- **Licences Professionnelles**

a.1- Licence Professionnelle EVAPPMT

M. HALBOUT présente **M. VAROQUAUX**, Responsable de la Licence Professionnelle EVAPPMT et rappelle que les maquettes présentées lors du Conseil du 12 juillet 2013, sont disponibles sur l'ENT.

M. VAROQUAUX indique qu'il a épuré le programme de ce cursus avec des professionnels.

M. HALBOUT est satisfait des modifications apportées et sollicite les conseillers sur les nouvelles maquettes.

M. TOURAINE, Directeur du département Bio-MV précise que la plupart des Unités d'Enseignements de cette formation, sont mutualisées.

M. HALBOUT demande aux conseillers d'émettre un avis sur l'ouverture de la Licence Professionnelle EVAPPMT pour la rentrée université 2014 :

Votants : 24 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Abstention : 3

Défavorable : 0

Favorable : 21

L'ouverture de la Licence Professionnelle EVAPPMT à la rentrée 2014 recueille un avis favorable.

a.2- Licence professionnelle EDEN

Mme DEGOLS explique que les responsables de la Licence professionnelle EDEN ont transmis leurs maquettes. Il n'y a pas de nouveauté depuis la dernière présentation lors du Conseil du 12 juillet dernier.

M. HALBOUT rappelle que le parcours existait déjà et que la décision prise par l'équipe pédagogique était de faire passer cette formation en Licence professionnelle.

M. BOUBY sollicite des précisions sur le nombre d'étudiants inscrits ; l'an dernier 21 inscrits, cette année seulement 20.

M. DEGOLS précise que la limite est effectivement à 20. L'année dernière, un étudiant supplémentaire apparaissait suite à un problème survenu lors de la campagne d'inscriptions.

M. HALBOUT demande aux conseillers d'émettre un avis sur l'ouverture de la Licence Professionnelle EDEN pour la rentrée université 2014 :

Votants : 24 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Abstention : 6

Défavorable : 0

Favorable : 18

L'ouverture de la Licence Professionnelle EDEN à la rentrée 2014 recueille un avis favorable.

b- Communication sur les Portails

M. HALBOUT fait référence à Cassiopée et plus généralement, aux services de Communication portant sur la meilleure manière de communiquer au travers des portails de la Faculté des Sciences de Montpellier.

M. HALBOUT propose sur les conseils de Cassiopée, d'identifier les portails par des personnalités scientifiques :

- locales : Alexandre GROTHENDIECK et Augustin DE CANDOLLE. Mais, ces noms ne parleront pas forcément aux familles des étudiants,
- nationales et internationales : Marie CURIE et Charles DARWIN.

M. TOURAINE propose Marie CURIE et Jacques MONOD.

M. HALBOUT adhère à cette proposition.

M. GUILLET fait observer qu'une université porte déjà le nom de Marie CURIE.

M. HALBOUT propose de ne pas conserver les prénoms et de dénommer les portails « CURIE » et « MONOD ».

M. HALBOUT propose au Conseil de donner un avis sur la proposition d'identification des portails de la Licence 1^{ère} année par les noms de « CURIE » et « MONOD ».

Votants : 24 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Abstention : 10

Défavorable : 1

Favorable : 13

La proposition d'identification des portails de Licence 1^{ère} année sous les noms de « CURIE » et « MONOD » recueille un avis favorable.

M. HALBOUT propose à **M. TOURAINE** et **M. LEMOIGNO** de rédiger une note de présentation succincte des deux portails faisant référence à ces personnalités.

M. HALBOUT demande à **Mme DEGOLS** si la communication sur les portails, avance.

Mme DEGOLS lui répond en précisant que les plaquettes sont rédigées. Dès qu'elles seront définitivement validées, elles seront disponibles sur l'ENT.

8) QUESTIONS DIVERSES

Avant de clore le Conseil, **M. HALBOUT** demande à l'assemblée s'il y a des questions diverses.

a- Cassiopée - Salons à venir

Mme BARBUSSE sollicite une précision quant à l'Offre de Formation qui sera présentée lors des Salons étudiants : un changement pour les Licences Professionnelle doit-il intervenir à la rentrée universitaire 2014 ?

Mme DEGOLS répond que les Licences Professionnelles démarreront à la rentrée universitaire 2015.

b- Communication Correspondants Référents

M. GUIEU rappelle que les Règlements Intérieurs des départements ont été votés. Toutefois, il n'a pas vérifié si les correspondants référents y étaient mentionnés. Il demande dans la mesure où cela ne serait pas le cas que les coordonnées puissent lui être transmises.

M. HALBOUT indique que sur le site web de la Faculté des Sciences sera créé un onglet plus spécifique pour les départements dans lequel seront publiés les Règlements Intérieurs. Par ailleurs, il note la demande de **M. GUIEU** d'identifier le correspondant référent de chaque département.

c- Bernard MULA

Mme TILLARD informe les membres du Conseil que le recours du Président de l'Université Montpellier 2 relatif au départ à la retraite de M. MULA, a été rejeté par le ministère de l'Enseignement supérieur.

M. BOUBY s'en offusque : l'administration de l'Université a fait une erreur et elle ne peut pas la rectifier. Il conclut dès lors que l'autonomie peut engendrer des situations totalement absurdes.

M. HALBOUT ajoute que la Faculté pâtit des mauvais côtés de l'autonomie. En d'autres termes, on laisse se gérer les problèmes localement mais quand le ministère est sollicité - Modalités de Contrôle des Connaissances ou situation de M. MULA -, la décision est absente ou négative.

M. BOUBY rappelle à l'auditoire qu'il doit rencontrer Mme le Recteur d'académie : il évoquera cette situation.

M. HALBOUT remercie les membres de l'assemblée pour leur participation et les invite au prochain Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, qui se réunira en **SALLE DES ACTES, LE 13 NOVEMBRE 2013, A PARTIR DE 08H30.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h45.

Le Président de séance

Gilles HALBOUT

Le Secrétaire de séance

Gilles GUEVELLOU

La Secrétaire adjointe de séance

Sandra GAUCERAND